



**DÉLIBÉRATION n° 47/2017 du 27 juin 2017**

**Relative au versement du complément communal de l'indemnité représentative de logement en faveur des instituteurs et institutrices de la commune de Huahine pour l'année 2016**

En sa séance du 27 juin 2017, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 5/CONV/CM/2017 du 21 juin 2017, sous sa présidence, avec Madame Mathilde TINITUA épouse BUARD, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1319/DIE/BFC du 28 novembre 2016, portant reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à 25 597 XFP par mois le taux de base de l'indemnité représentative de logement - IRL - à verser à certaines catégories d'instituteurs (Dotation Spéciale Instituteurs) ;
- Vu** la lettre n° HC/287/DIE/BFC/ht du 29 mars 2016, présentant pour la rentrée scolaire août 2015 à juillet 2016, les ayants droits à l'indemnité représentative de logement de la commune de Huahine ;
- Vu** la lettre n° HC/41357/DIE/BFC du 10 mai 2017, présentant pour la rentrée scolaire août 2016 à juillet 2017, les ayants droits à l'indemnité représentative de logement de la commune de Huahine ;
- Oùï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- Article 1<sup>er</sup> :** Le Maire est invité à verser le complément de l'indemnité représentative de logement des instituteurs et institutrices ayants droits de la commune de Huahine mentionnés en annexe, au titre de l'année 2016.
- Article 2 :** Ce complément d'indemnité est calculé individuellement à partir des tableaux présentant les ayants droits et transmis par la Direction des Interventions de l'Etat (DIE) sur un taux de base mensuel fixé pour l'année 2016 à vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (25 597) francs CFP.
- Article 3 :** Les dépenses relatives, s'élevant globalement à soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-huit (76 788) francs CFP pour l'année 2016, sont imputables à l'article 6556 de la section de fonctionnement du budget principal.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 5 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-cinq (25) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitoni, HOPARA Nano, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, VAIHO épouse HEITAA Dorita.

Trois (03) membres ont donné pouvoir :

Bruno TAAROAMEA

*a donné pouvoir à*

Grégoire TUMARAE

Bernard LEFORT

Claude CHONG

Eremoana TEPA

Romain TUIHANI-TEHEIURA

Un (01) membre est absent :

MOU SIN Gaéton

Le Maire,

Marcelin LISAN

Indications sur le résultat du vote :

Présents :	25
Votants :	28 dont 03 pouvoirs
Abstentions :	0
Exprimés :	28
Votes pour :	28
Votes contre :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Contrôle a posteriori

Acte rendu exécutoire  
après réception en Subdivision  
le - 4 JUIL. 2017  
et publication ou notification  
du - 4 JUIL. 2017

Le Maire,

Marcelin LISAN